



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 12 juillet 2017

Délibération N°2017/ 65
Date de convocation : 29 juin 2017
Nombre de conseillers en exercice :

L'an deux mille dix- sept, le 12 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle du Val de Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, 1er Vice-Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel

Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis

Bertry
Béthencourt

Béviliers
Boussières-en-Cis

Briastre
Busigny

Carnières
Catillon-sur-Sambre

Cattenières
Caudry

Caulery
Clary

Dehéries
Étincourt

Estourmel
Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis
Honnechy

Inchy-en-Cis
La Groise

Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil

Ligny-en-Cis
Malincourt

Marets
Maurois

Mazinghien
Montlay

Montigny-en-Cis
Neuvilly

Ors
Quiévy

Rejet-de-Beaulieu
Reumont

Saint-Aubert
Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles

Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (66 titulaires – 2 suppléants) :

Alexandre BASQUIN
Hubert DEJARDIN
Jacques OLIVIER
Pierre Henri DUDANT
Brigitte ROLAND-BEC
Dominique LAMOURET
Didier BONIFACE
Denis COLLIN
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Gilles PELLETIER
Patrice BONIFACE
Karine ELOIR
Bruno MANNEL
Serge SIMEON
Marc PLATEAU
Michel HENNEQUART
Didier BLEUSE
Jean Pierre RICHEZ
Maurice DEFAUX
Pascal ROELS
Daniel FIEVET

Denise LESAGE
Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Gérard LENOBLE
Thierry WALEMME (S)
Alban BAJODEK
Frédéric BRICOUT
Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN
Alain RIQUET
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Laurent COULON
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Pascal LEVEQUE
Laurence RIBES
Daniel BLAIRON
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ
Chantal MAILLY

Jean Félix MACAREZ
Virginie LE BERRIGAUD
Christian PAYEN
Christian PECQUEUX
Francis LEBLON
Agnès BERANGER
Guy BRICOUT
Pierre LEVEQUE
Brigitte PRUVOT
Martine THUILLEZ
Odile SAUTIERE (S)
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Annie DORLOT
Isabelle PIERRARD
Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE
Francis GOURAUD
Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

Membres absents (1) : Marc DUFRENNE

Membre ayant donné procuration (5) : Vincent WAXIN à Denise LESAGE ; Jean Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER ; Jean Claude GERARD à Patrice BONIFACE ; Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART

est élu secrétaire de séance Pascal LEVEQUE.



Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis – Désignation des membres

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis (délibération du 17 octobre 2016).

Selon les statuts de cette structure, la CCCC dispose de 4 délégués titulaires et 4 suppléants.

L'assemblée communautaire en date du 17 octobre dernier avait désigné :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Guy BRICOUT	M. Jean Marc DOSIERE
M. Serge SIMEON	Mme Karine ELOIR
M. Jacques OLIVIER	M. Stéphane JUMEAUX
M. Henri QUONIOU	M. Hubert DEJARDIN

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire ces personnes mais sollicite néanmoins l'assemblée en vue d'éventuelle candidature

Sont élus :

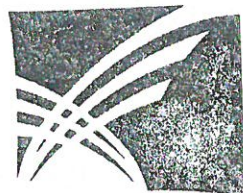
Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Frédéric BRICOUT	M Charles BLANGIS
M. Serge SIMEON	Mme Karine ELOIR
M. Jacques OLIVIER	M. Stéphane JUMEAUX
M. Hubert DEJARDIN	M. Henri QUONIOU

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 juillet 2017 et de la publication
Le 18 juillet 2017

Pour expédition conforme
Caudry, le 18 juillet 2017

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Conseiller Régional
Maire du Cateau Cambrésis

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.